



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 15 OCTOBRE 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 15 octobre 2024 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

### Ouverture de la séance

Monsieur Etienne Brunet, maire, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Yvan René Black, au poste 1

Monsieur Bruno Martel, au poste 2

Madame Marie-Eve Boutin, au poste 3

Madame Mylène Therrien, au poste 5

Madame Patricia Venessa Lafrenière, au poste 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Xavier Sanchez, au poste 4

### **2. ORDRE DU JOUR**

#### **2.1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

### **ORDRE DU JOUR**

#### **3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024

3.2 Avis de motion et projet de règlement numéro AD-100-2 modifiant le règlement numéro AD-100 régissant la tenue des séances du conseil municipal

#### **4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

#### **5 FINANCES ET TRÉSORERIE**

5.1 Comptes à payer du mois de septembre 2024

5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre

#### **6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

#### **7 INFORMATIONS AUX CITOYENS**

#### **8 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Embauche de trois candidats au poste de pompier niveau 3 et premier-répondants

#### **10 TRAVAUX PUBLICS**

10.1 Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2025

2024-10-215



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

**15 OCTOBRE 2024**

**11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

11.1 Demande d'autorisation d'un PIIA au 119, rue Renaud

**12 HYGIÈNE DU MILIEU**

**13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**14 BIBLIOTHÈQUE**

**15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES**

15.1 Demande d'appui au Collectif petit enfance pour la Grande  
Semaine des tout-petits (GSTP)

15.2 Demande d'appui du Regroupement des maisons pour  
femmes victimes de violence conjugale pour proclamer la  
municipalité alliée contre la violence conjugale

**16 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 PROCHAINE RENCONTRE (19 novembre 2024)**

**18 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

QR QR QR QR

---



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

**15 OCTOBRE 2024**

N° de résolution  
ou annotation

**2024-10-216**

**3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 17 septembre 2024, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17-09-2024 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

**2024-10-217**

**3.2. Avis de motion et projet de règlement numéro AD-100-2 modifiant le règlement numéro AD-100 régissant la tenue des séances du conseil municipal**

Monsieur Yvan-René Black donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-100-2 modifiant le règlement numéro AD-100 régissant la tenue des séances du conseil municipal.

L'objet de ce règlement est de modifier l'ordre du jour statutaire des séances du conseil et d'intégrer les dispositions prévues par le projet de Loi 57 conformément à l'ajout de l'article 159.1 au *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1);

ADOPTÉE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-10-218**

**4.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, E-2.2) prévoit que le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure à compter de 16h30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes, soit généralement le deuxième mardi du mois et débuteront à 19 h dans la salle du conseil située 20, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur :

14 janvier 2025	11 février 2025
11 mars 2025	8 avril 2025



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

**15 OCTOBRE 2024**

N° de résolution  
ou annotation

13 mai 2025	10 juin 2025
8 juillet 2025	12 août 2025
9 septembre 2025	1 <sup>er</sup> octobre 2025
11 novembre 2025	9 décembre 2025

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

✎ ADOPTÉE ✎

**5. FINANCES ET TRÉSORERIE**

2024-10-219

**5.1. Comptes à payer du mois de septembre 2024**

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2024 tels que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

✎ ADOPTÉE ✎

2024-10-220

**5.2. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre**

La greffière-trésorière dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) deux états comparatifs :

- Le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisé au 30 septembre 2024, à celui de l'exercice précédent réalisé à la même période;
- Le second compare les revenus et les dépenses au 30 septembre 2024 à ceux prévus au budget de l'exercice financier au 31 décembre 2024.

**6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

**7. INFORMATIONS AUX CITOYENS**

**8. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début de la période de questions : 19h04

Questions dans la salle

Fin de la période de questions : 19h05

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-10-221

**9.1. Embauche de trois candidats au poste de pompier niveau 3 et premier-répondants**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie (SSI) est toujours en appel de candidatures pour assurer une meilleure couverture des heures de garde;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI a reçu trois candidatures spontanées;

CONSIDÉRANT QUE ces trois candidats sont entièrement formés à titre de pompier et premier-répondants leur permettant d'intégrer pleinement le service dès leur embauche;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie recommande, suivant les entrevues, leur embauche au sein du service;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 15 OCTOBRE 2024

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER l'embauche des trois candidats messieurs Félix Perron, Charles-Etienne Marcoux et Simon Tanner à titre de pompiers de classe 3 du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

QUE la date d'entrée en poste soit fixée au 21 octobre 2024;

QUE les employés intègrent leur poste au salaire prévu pour le titre de l'emploi selon l'échelle salariale actuellement en vigueur pour l'année courante;

QUE les employés soient soumis à une période de probation d'une durée d'une année calendrier.

∞ ADOPTÉE ∞

### 10. TRAVAUX PUBLICS

#### 10.1. Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2025

CONSIDÉRANT la saison hivernale qui approche;

CONSIDÉRANT QUE du sel déglçant est requis pour l'entretien des routes et des trottoirs durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ce sel est étendu par l'entreprise en déneigement, mais qu'il est à la responsabilité de la municipalité de s'en procurer une quantité suffisante pour répondre aux besoins tout au long de la saison;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de l'entreprise	Prix à la tonne métrique (plus taxes)
Compass Minerals	93.93 \$ incluant la livraison
Sel Warwick	101.00 \$ incluant la livraison
Selco minerals	Aucun prix soumis

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir l'achat d'environ 500 tonnes métriques de sel pour la saison, lequel est livré selon les besoins;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat d'achat de sel déglçant en vrac pour la saison hivernale 2024-2025 à l'entreprise Compass Minerals au coût de 93.93 \$/t.m. plus les taxes pour un total d'environ 46 965.00 \$ incluant la livraison.

∞ ADOPTÉE ∞

### 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 11.1. Demande d'autorisation d'un PIIA au 119, rue Renaud

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de PIIA numéro 2024-70007, pour la propriété du 119, rue Renaud, lot 3 415 309 du cadastre du Québec;

2024-10-222

2024-10-223



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 15 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction du futur complexe municipal au 119, rue Renaud;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble projeté sera localisé dans la zone P-01 (Public et Institutionnel) faisant partie du secteur « Cœur historique » prévu au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte de façon générale les objectifs et critères d'évaluation applicables du secteur « Cœur historique »;

CONSIDÉRANT le contexte à l'origine de cette demande, soit la démolition de l'Église actuelle pour y ériger un nouveau bâtiment multifonctionnel destiné à assurer les fonctions de salle communautaire, bureaux municipaux et bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1er octobre 2024 ainsi que la recommandation émise;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres présents :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation de PIIA numéro 2024-70007, telle que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante pour la propriété du 119, rue Renaud, lot 3 415 309 du cadastre du Québec.

∞ ADOPTÉE ∞

## 12. HYGIÈNE DU MILIEU

## 13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

## 14. BIBLIOTHÈQUE

## 15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

### 15.1. Demande d'appui au Collectif petit enfance pour la Grande Semaine des tout-petits (GSTP)

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;

2024-10-224



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 15 OCTOBRE 2024

- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, que le maire, monsieur Etienne Brunet, soit autorisé à :

PROCLAMER verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits;

PROCÉDER à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

☞ ADOPTÉE ☞

2024-10-225

### 15.2. Demande d'appui du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour proclamer la municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2019, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 16 626 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;



N° de résolution  
ou annotation

2024-10-226

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 15 OCTOBRE 2024

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la municipalité allée contre la violence conjugale.

☞ ADOPTÉE ☞

### 16. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h17

Questions dans la salle

Fin de la période de questions : 19h23

### 17. PROCHAINE RENCONTRE (19 novembre 2024)

### 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### 18.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h23.

☞ ADOPTÉE ☞

---

Étienne Brunet, maire

---

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière